



DELIBERATION N°2024/06/84 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Fixation des tarifs des cotisations
trimestrielles de l'école
intercommunale de musique de
Petite Camargue - Saison
2024/2025**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

Absente

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire.

Absente excusée

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Mylène CAYZAC

EXPOSE

Le Conseil de Communauté doit se prononcer sur le tarif des cotisations qui seront appliqués aux élèves désirant s'inscrire à l'école intercommunale de musique de Petite Camargue (EDM), à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Pour rappel, la grille tarifaire de l'EDM a été modifiée en juin 2023 et appliquée pour l'année 2023/2024 avec notamment, la mise en place d'une tarification en fonction du quotient familial.

Aussi, des ajustements n'étant pas nécessaires, il est proposé une reconduction à l'identique des tarifs de l'année scolaire 2023/2024 sur l'année 2024/2025.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, d'approuver la grille tarifaire de l'école intercommunale de musique de Petite Camargue ci-annexée, pour la saison 2024/2025.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2023/06/77 du 27 juin 2023 relative à la proposition de renouvellement des parcours pédagogiques de l'École de Musique de Petite Camargue ;

Vu la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes ;

Vu la proposition de grille tarifaire ci-annexée relative aux cotisations annuelles 2024/2025 des élèves de l'école de musique ;

Vu l'avis de la commission « Culture & Traditions » du 7 juin 2024 ;

Vu la consultation de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de l'école intercommunale de musique de Petite Camargue pour la saison 2024/2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'ADOPTER la grille tarifaire de l'école intercommunale de musique de Petite Camargue telle qu'annexée pour l'année scolaire 2024/2025 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_84-DE